

Mémoire
Le développement de l'industrie des
gaz de schiste : aménagement,
démocratie et retombées

Déposé à la Commission d'enquête sur
le développement durable de l'industrie
des gaz de schiste

Dans le cadre des audiences publiques sur le
développement durable de l'industrie des gaz
de schiste

Présenté par



SOLIDARITÉ
R U R A L E
D U Q U É B E C

11 novembre 2010

Table des matières

Avant-propos.....	4
Introduction	5
1. Le développement gazier... c'est aussi une question de vision renouvelée ..	5
2. Le développement gazier... c'est aussi une question d'aménagement	7
3. Le développement gazier... c'est aussi une question de démocratie	9
4. Le développement gazier... c'est aussi une question de retombées	12
Conclusion	13
Annexe 1.....	14
Annexe 2.....	16

Avant-propos

Créée en 1991 pour assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Composée d'une vingtaine d'organismes nationaux, de quelque 200 membres corporatifs et individuels, la Coalition agit, depuis juin 1997, à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité.

La contribution de Solidarité rurale du Québec s'appuie sur les valeurs qui animent sa Coalition depuis sa fondation et sur une approche de développement globale, durable, ouverte sur le monde et qui privilégie le regard territorial pour mieux saisir les réalités complexes et hétérogènes des communautés et des territoires du Québec.

Réunis à Trois-Rivières le 16 septembre 2010, les membres du conseil d'administration de la Coalition ont mandaté Solidarité rurale du Québec afin d'intervenir publiquement pour exprimer ses préoccupations liées au développement global des territoires quant à l'exploration et l'exploitation du gaz naturel des shales d'Utica. Dans ce mémoire, la Coalition entend prendre position quant aux questions relatives à l'acceptabilité sociale, aux retombées de l'exploitation ainsi qu'au lien entre le développement de l'industrie et les responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Solidarité rurale s'est toujours prononcée en faveur d'un modèle de développement durable, différencié et caractérisé par l'intégration des différentes fonctions inhérentes au territoire.

Solidarité rurale du Québec est intervenue dans les différents débats ayant trait à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles qui se sont tenus depuis le début des années 2000.

Introduction

Par ce mémoire, Solidarité rurale du Québec vient contribuer aux travaux du BAPE sur le développement gazier. Cette contribution aborde de façon spécifique différentes dimensions liées à la question de l'acceptabilité sociale. L'arrivée rapide de cette filière dans le paysage énergétique et dans les milieux ruraux québécois soulève des questions de fond : l'acceptabilité sociale ne peut se limiter à cet égard à une série de technicalités. C'est pourquoi, le mémoire de Solidarité rurale du Québec aborde des dimensions fondamentales qui lui paraissent indissociables de la question de l'acceptabilité sociale de cette filière naissante.

Solidarité rurale du Québec croit qu'en apportant une réponse à ces différentes questions, le gouvernement pourra non seulement bien encadrer le développement gazier, mais aussi l'asseoir sur des bases solides et durables à l'intérieure d'une vision globale et partagée.

1. Le développement gazier... c'est aussi une question de vision renouvelée

Constats

En 2006, le gouvernement du Québec a publié sa stratégie énergétique. Bien que la technique de forage hydraulique était déjà utilisée aux États-Unis pour extraire du gaz non conventionnel, la situation au Québec était tout autre. L'enjeu en termes de gaz naturel se résumait alors à l'importation et aux projets de ports méthaniers. On le sait, les choses ont considérablement évolué au point que le Québec envisage l'exploitation à grande échelle des gaz emprisonnés dans les shales d'Utica le long de la vallée du Saint-Laurent. Cette nouvelle filière représente une nouvelle donne dans le paysage énergétique québécois; elle ne fait pas partie de la culture énergétique du Québec. C'est donc dire toute l'importance d'inscrire cette filière naissante dans une stratégie globale en matière d'énergie.

De plus, le Québec compte sur un positionnement privilégié en matière d'énergies propres. Il a également pris des engagements sérieux avec des cibles précises de réduction des gaz à effet de serre (GES). La stratégie énergétique du Québec mérite là aussi d'être renouvelée pour tenir compte de ce nouveau contexte.

Recommandations

Se doter d'une nouvelle politique énergétique faisant l'objet d'un large consensus social fait partie de l'équation de l'acceptabilité sociale que le BAPE aborde. Une vision claire et socialement partagée sur le développement énergétique et le positionnement que le Québec veut occuper viendra donner une légitimité aux choix qui en découlent.

C'est pourquoi Solidarité rurale du Québec invite le BAPE à traiter de cette question dans son rapport. Le BAPE aura l'occasion de désigner une dimension incontournable et en lien avec la question de l'acceptabilité sociale. En effet, celle-ci ne peut se passer d'une

vision renouvelée, une nouvelle politique ou stratégie énergétique s'appuyant sur un consensus social large.

Au Québec plus qu'ailleurs, l'énergie touche une fibre particulière au cœur de la fierté et la prospérité collective des Québécois. Il importe donc de ne pas négliger cette étape obligée et d'arriver à une adhésion large sur les objectifs à poursuivre et les filières énergétiques à privilégier à court, moyen et long terme.

Les objectifs d'une nouvelle politique énergétique pourront ainsi traduire les aspirations sociales et le positionnement que le Québec veut se donner sur l'échiquier mondial. Elle permettra aux citoyens de mieux appréhender la cohérence des choix politiques. Trois grands objectifs paraissent incontournables à aborder dans le contexte actuel :

- Créer la richesse collective : en mesurant pour les différentes filières les avantages et les coûts de tout ordre.
- Occuper dynamiquement les territoires : en procurant des leviers de développement aux communautés.
- Contribuer à la réduction des GES : en misant sur les énergies propres et en réduisant la dépendance envers les énergies fossiles.

Finalement, l'adoption d'une nouvelle politique énergétique devra s'inspirer plus fortement des seize principes de développement durable (obligatoires pour l'administration publique). Ce faisant, elle répondra mieux à la question de l'acceptabilité sociale.

2. Le développement gazier... c'est aussi une question d'aménagement

Constats

Au printemps dernier, Solidarité rurale du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du projet de loi n° 79, la Loi modifiant la Loi sur les mines. Dans ce mémoire, la Coalition relevait que le développement de l'industrie minérale et gazière suivait une logique qui ne s'intégrait pas dans une perspective de vision globale de développement du territoire que se donnent les collectivités.

Les schémas d'aménagement et de développement sont l'outil par excellence de gestion du territoire qui définit le mieux ses différentes utilisations. La législation actuelle évacue complètement cet outil pourtant indispensable pour la gestion des risques de conflits d'usage et de cohabitation. Les MRC se retrouvent ainsi privées des capacités dont elles devraient pourtant disposer pour assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement et de développement économique, social ainsi qu'environnemental et, ce faisant, jouer un rôle en amont favorable à l'acceptabilité sociale des projets sur le territoire.

Nouvelle approche

Contrairement à ce qu'il serait facile de croire, la prise en compte de l'aménagement du territoire ne reviendrait pas simplement à donner un droit de veto aux municipalités sur le développement gazier. Elle constitue plutôt une opportunité de repenser le modèle de développement, en le basant encore plus sur le partenariat des instances et des acteurs engagés dans les différents projets de développement, de façon à obtenir une vision à la fois globale et différenciée. À ce chapitre, rappelons que les élus locaux sont souvent bien placés pour saisir les particularités et les dynamiques propres à chaque territoire, pour apprécier le type de développement, privilégier des emplacements, prévoir des distances, bref, pour faire de l'aménagement du territoire et de la conciliation des usages dont les collectivités sont responsables. C'est pourquoi, les collectivités locales devraient être parties prenantes du choix du type de développement qui convient le mieux sur leur territoire et non pas se contenter, encore et toujours, de gérer les conséquences d'un développement décidé ailleurs.

Quelle est la part de responsabilités qui revient aux élus locaux dans le processus de décision? Les élus pourront-ils décider quelles seront les routes à emprunter par les camions, quelles seront les heures de la journée où le camionnage sera permis ou, encore, quelles seront les périodes de l'année prohibées pour le puisement de l'eau nécessaire au forage? Aussi, qui sera imputable par rapport au développement de l'industrie gazière? Si les gouvernements locaux et supra-locaux se voient privés de voix au chapitre dans le processus décisionnel relatif au développement de la filière, devront-ils quand même assumer leurs responsabilités en matières de sécurité civile, d'entretien des routes, de traitement de l'eau potable, de protection des lac et des rivières, de gestion des matières résiduelles, de développement durable, etc.?

Ces questions, et bien d'autres, seront toujours d'actualité puisque le développement gazier posera des questions d'expansion, de nouveaux puits, de leur densité sur le territoire et du rythme de développement.

Recommandations

Pour Solidarité rurale du Québec, la voie la plus prometteuse afin que le développement gazier s'intègre dans une logique globale de développement territorial, où les différentes utilisations et fonctions sont prises en compte dans les décisions, réside dans le principe de subsidiarité tel que prescrit dans la Loi sur le développement durable. Cette Loi qui dicte les principes devant obligatoirement être pris en compte dans toutes les interventions gouvernementales et ministérielles stipule que pour que le principe de subsidiarité soit respecté « *les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés* ». ¹

Pour traduire ce principe, le développement gazier doit être conçu dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités. La décision continuera d'appartenir ultimement au gouvernement du Québec, fiduciaire de la richesse collective. Le processus de décision, quant à lui, doit intégrer en amont de l'émission des permis d'exploration et d'exploitation, une étape où le milieu serait non seulement informé du développement, mais il aurait également l'occasion d'émettre un avis au ministre. Celui-ci pourra prendre une décision éclairée en tenant compte des préoccupations et des suggestions transmises par le milieu.

Il ne s'agit pas d'alourdir le processus, mais bien d'éviter de nombreux écueils qui compromettent souvent des projets. Il est permis de croire qu'avec les technologies d'aujourd'hui et les compétences disponibles, il est possible de mettre en place un processus souple et efficient à cet égard.

¹ Loi sur le développement durable. Chapitre II, article 6. *Les Principes*.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

3. Le développement gazier... c'est aussi une question de démocratie

Constats

Les premiers pas de l'industrie des gaz de schiste au Québec ont laissé bien des gens perplexes, et avec raison. Le modèle minier basé sur les claims qu'on savait désuet, se révèle totalement inadéquat dans la zone habitée du Québec. Il n'est pas étonnant de constater le sentiment de dépossession exprimé largement face aux méthodes des compagnies et des droits qu'elles s'avèrent détenir sur le territoire.

Pour effectuer ses activités d'exploration, l'industrie a vraisemblablement eu recours à des pratiques pour acheter le droit d'accès à la ressource auprès des propriétaires de surface qui semblent tout à fait inappropriés. L'organisation sociale et économique de nos milieux ruraux repose sur un fort besoin de cohésion sociale et de solidarité. Ces valeurs sont celles qui permettent à nos villages et à leurs habitants de relever les défis auxquels ils font face (fermeture de services de proximité, diminution de la population, etc.). Cependant, comment peut-on croire que la cohésion sociale d'une petite municipalité puisse rester indemne quand des représentants de multinationales gazières vont frapper directement à la porte des gens en leur faisant miroiter des sommes d'argent et en leur rappelant que le voisin pourrait très bien en cas de refus bénéficier de cette manne à leur place?

Aussi, les derniers mois ont été riches en enseignements quant à la question de l'expression de la voix citoyenne. Pour Solidarité rurale du Québec, la levée de bouclier des citoyens ne peut être évacuée en la confondant de façon expéditive au phénomène du « pas dans ma cour ». Au contraire, l'expression forte des citoyens mérite d'être prise au sérieux. Nous croyons que l'inverse, à savoir une absence totale de réaction et de mobilisation face à un développement qui a un si grand impact sur nos milieux, aurait signifié qu'au Québec les citoyens sont totalement indifférents de ce qu'advient le territoire. L'expression des hommes et des femmes qui habitent nos communautés est celle d'une inquiétude profonde face à un développement décidé ailleurs, une perte de confiance envers un modèle de développement qui éloigne les décisions, les retombées, les services, et laisse les impacts et les coûts. Ce sentiment de dépossession est profond, et ce ne sont pas les consultations sans lendemain, ni les sondages et les chiffres qui ne cherchent qu'à relativiser, diluer et remettre en contexte comme on prétend trop souvent qui changeront quoi que ce soit dans ce malaise profond.

À cet égard, la mise sur pied d'une commission du BAPE est positive. Son travail aura une grande portée pour la suite des choses dans la mesure où elle traitera la question de l'acceptabilité sociale de façon globale et non restrictive. Le type de développement à privilégier fait partie intégrante des choix démocratiques qu'on se donne comme société, tant à l'échelle locale que nationale.

Il n'existe pas de définition universelle de l'acceptabilité sociale pour des raisons évidentes. L'époque, les différences culturelles, économiques, géographiques, les enjeux sectoriels, politiques ou environnementaux viennent changer la donne à chaque fois

qu'un nouveau projet est soumis à l'opinion publique. Ce tableau est encore plus complexe quand il s'agit d'évaluer non pas un projet, mais le développement d'une nouvelle filière dans sa totalité.

La méthode que l'on réserve à l'atteinte de l'acceptabilité sociale s'apparente à une marche à sens unique où l'information et la consultation suivent la décision plutôt que ne la précèdent. Elle vise tout au plus à rendre un projet plus acceptable par des mesures d'atténuation et un certain encadrement. La présente consultation n'a jusque-là pas fourni de réponses aux nombreuses interrogations des citoyens. Nous avons été à même de constater lors des audiences l'absence de données et d'informations suffisantes sur des questions clés de la part des experts et des responsables des différents ministères.

Nouvelle approche

Pour Solidarité rurale du Québec, l'acceptabilité sociale est directement liée à la question démocratique. Il ne suffit pas de connaître ou d'accepter les risques et les décisions, mais bien de pouvoir choisir la voie à emprunter. Il faut se rappeler que ce qui est acceptable pour un rang, une municipalité ou une région ne peut pas forcément l'être pour un autre.

Par exemple, le développement économique et la stratégie d'attractivité et de rétention de population de certaines municipalités rurales repose sur une certaine vision du développement durable (villégiature, écotourisme, patrimoine, paysage) tandis que d'autres vont miser sur l'emploi et le développement industriel. Le mur à mur ne saurait donc prévaloir, ce qui, de surcroît, revient souvent à stigmatiser des oppositions sans nuances. Les réalités territoriales diverses ne peuvent dans ce débat être évacuées, d'où l'importance de s'appuyer sur une démocratie locale, en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de développement économique et d'offrir au citoyen un lieu pour s'exprimer sur leur territoire, pas seulement contre des projets, mais aussi et de plus en plus pour une vision et un projet de territoire.

Bien au-delà de l'information et de la consultation, la question inhérente à l'acceptabilité sociale concerne l'imputabilité quant aux choix qui en découlent. Autrement dit, l'édifice démocratique requiert un lieu clairement défini et habilité à traduire l'expression citoyenne et d'en assumer les responsabilités. À cet égard, le lieu le plus proche du citoyen et en mesure de saisir toutes les facettes et les implications des choix de développement s'avère indéniablement l'échelle locale ou supra-locale, qui, de plus, est doté d'élus démocratiquement choisis par la population.

Recommandations

Solidarité rurale recommande au BAPE de considérer un encadrement du développement durable de l'industrie gazière qui intègre le principe instauré par la Loi 118 sur le développement durable de participation et engagement. Ce principe stipule que « *la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique* »².

² Loi sur le développement durable. Chapitre II, article 6. *Les Principes*.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

Aussi, Solidarité rurale du Québec recommande-t-elle au BAPE d'inclure dans son analyse et ses recommandations la responsabilité démocratique qui incombe aux élus locaux (municipalités et MRC) dans les choix, et des responsabilités traduisant l'acceptabilité sociale dans leur milieu.

4. Le développement gazier... c'est aussi une question de retombées

Constats

Sur le plan national, le gaz est une ressource suffisamment stratégique pour se poser sérieusement la question : quelle est la meilleure façon d'en tirer profit et à quelle fin? Les redevances et autres compensations ne doivent pas détourner le regard sur l'enjeu de la propriété de cette richesse que convoitent les multinationales. Exclure du débat la propriété collective de cette ressource, c'est renoncer à la principale retombée qu'elle peut générer, sans parler de la maîtrise de son développement. Avant d'ouvrir les vannes, le gouvernement a la responsabilité d'ouvrir ce débat crucial duquel peut sortir un consensus social rassembleur unissant urbains et ruraux. Ainsi, Solidarité rurale invite les membres de la Commission à considérer la propriété de la ressource et des retombées comme des facteurs de fond de la question de l'acceptabilité sociale.

S'approprier le développement

Les ressources minérales et gazières sont de propriété publique. Leur mise en valeur peut plus ou moins profiter à la collectivité québécoise selon les modes d'exploitation. À titre d'exemple, le modèle forestier s'est appuyé jusque-là sur une exploitation par la grande entreprise moyennant des droits de coupes. À l'autre extrême, le développement hydroélectrique s'est quant à lui effectué par le biais d'une société d'État. Dans le premier cas, les droits de coupes n'arrivent plus à couvrir les investissements publics en matière d'aménagement forestier sans parler des nombreux avantages consentis à l'industrie prise dans la tourmente d'une crise profonde. C'est dire toute l'importance de considérer non seulement les redevances que peut générer l'exploitation des gaz, mais aussi les coûts que l'État et les collectivités locales devront assumer pour différentes raisons.

Dans le second cas, les questions de retombées et de maîtrise du développement se posent tout autrement. Dans le contexte actuel, la forme de propriété ne se réduit pas uniquement à une nationalisation ou une société d'État; une panoplie de choix s'offre à travers les instruments financiers dont dispose le Québec (prise de participation majoritaire, comme c'est cas en Norvège par exemple).

À première vue, on peut considérer cette dimension comme débordant du cadre du mandat de la Commission du BAPE. Solidarité rurale du Québec est plutôt d'avis que là encore, l'acceptabilité sociale de cette filière dépend des choix politiques que fera le gouvernement en matière de retombées tant financières qu'en termes d'emplois.

Le gouvernement qui, au nom des Québécois, gère cette ressource « en bon père de famille », doit s'assurer que les redevances soient suffisamment élevées pour couvrir l'ensemble des coûts associés à l'exploitation gazière, tant pour les municipalités et les citoyens qu'en matière d'environnement. Le cas des redevances forestières qui se sont avérées insuffisantes pour couvrir les dépenses du gouvernement doit servir d'exemple en matière d'erreur à ne pas refaire. De plus, il importe que le gouvernement explique clairement aux Québécois à quoi serviront ces redevances. Le choix du gaz de schiste

étant nouveau dans son panier énergétique, le gouvernement devra expliquer comment le bilan carbone et les objectifs de réduction seront maintenus, les redevances devront-elles servir à financer le virage vert? Dans quelle mesure compte-t-il couvrir les coûts en infrastructures et en mesure de protection localement? Compte-t-il s'en servir comme levier d'occupation dynamique des territoires?

Recommandations

Solidarité rurale du Québec est d'avis que les redevances que le gouvernement percevra de l'exploitation du gaz de schiste doivent contribuer à l'enrichissement collectif des Québécois et aussi servir de levier pour le développement des énergies vertes. Il serait des plus dommageables pour le positionnement du Québec, que le mode d'exploitation du gaz de schiste (qui produit moins d'émissions de gaz à effet de serre que le pétrole) vienne compromettre le virage vert qu'il doit entreprendre. Il peut choisir un mode et un rythme d'exploitation et une façon d'orienter ses bénéfices économiques qui n'entame pas cette vocation, mais qui la renforce.

De plus, Solidarité rurale souhaite rappeler à la Commission que les énergies vertes, surtout lorsque développées en partenariat avec le local ou selon un mode communautaire, peuvent constituer un levier de développement extraordinaire pour les collectivités locales et favoriser une occupation durable et dynamique des territoires.

Conclusion

Pour Solidarité rurale du Québec, doter le Québec d'une vision sociétale de l'occupation des territoires devra aider à aborder des enjeux de développement pris aujourd'hui à la pièce et de façon sectorielle. Dans cette perspective, le développement de l'industrie doit se faire dans le respect des communautés, de leurs habitants et de leurs milieux de vie. Jamais l'activité économique, quelle que soit sa nature, devrait se faire au détriment de l'intégrité du patrimoine, de l'environnement, du bien commun ainsi que de la santé et de la sécurité des Québécois et Québécoises.

L'énergie constitue un formidable levier pour le développement de tout le Québec et pour relancer l'économie de ses territoires sur une base diversifiée, tournée vers l'avenir. En forêt, dans les mines ou le secteur gazier, les intérêts privés de quelques consortiums lointains coïncident rarement avec les besoins des communautés et l'intérêt collectif.

La Commission a l'occasion de proposer au gouvernement un cadre pour le développement gazier. Solidarité rurale du Québec espère qu'elle saisira cette occasion en traitant les questions de fond derrière l'acceptabilité sociale de cette nouvelle filière. Plus qu'une question de technicalité, l'acceptabilité sociale interpelle la place de la démocratie locale dans les choix de développement, la vision globale des énergies et la création de la richesse collective qui a toujours été un enjeu social pour les Québécois, et la perspective d'occuper une place prometteuse sur l'échiquier mondial en matière d'énergie propre.

Annexe 1

Les principes du développement durable

- a) « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) « **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- g) « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) « **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

- k) « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- l) « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) « **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o) « **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Annexe 2

Lettre ouverte de la présidente de Solidarité rurale du Québec

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, mardi, 7 septembre 2010, p. A7

Gaz de schiste - Il faut occuper nos territoires avant de les creuser

Alors qu'il ne cesse de répéter son préjugé positif envers l'industrie gazière, le gouvernement du Québec devrait avant tout affirmer son engagement et son préjugé favorable à l'endroit des communautés.

L'inquiétude montante des citoyens exprime une perte de confiance envers un modèle de développement qui dépouille nos milieux et repousse toujours plus loin les limites de l'exploitation du territoire. Le gaz de schiste arrive à la porte du village plus vite qu'Internet à haute vitesse!

Le développement gazier mérite un débat de fond, et non une marche précipitée qui risque de faire perdre toute légitimité aux consultations à venir. Le jeu des lobbys cherchera toujours à stigmatiser les uns, à courtiser les autres et à enfermer le débat dans des considérations techniques que seuls les technocrates maîtrisent. Ce n'est pas l'étanchéité des puits qui rassurera les citoyens, mais bien l'étanchéité de notre démocratie tant locale que nationale.

Aux légitimes préoccupations environnementales et de sécurité que le BAPE abordera, deux autres questions demeurent. Essentiels aux yeux de Solidarité rurale du Québec, ces enjeux sont pour l'heure évacués et ne disposent d'aucun forum: le développement en lien avec le territoire et la propriété de la ressource.

Moderniser les lois

Depuis trop longtemps, on a considéré le territoire comme un stock inépuisable de ressources -- en forêt, en pêche, dans les mines -- en pensant qu'il suffit d'aller plus loin ou plus profond pour continuer le même rythme effréné d'exploitation. Non, le territoire est plutôt d'abord un milieu de vie, des communautés qui l'habitent, un cadre de vie qui attire des jeunes et des moins jeunes à s'y établir et à créer. C'est là une richesse indéniable pour nos communautés qu'il est temps de prendre au sérieux. Ce sont les citoyens qui continueront d'habiter le territoire le jour où le schiste sera vidé de son gaz.

Lorsqu'une compagnie se permet de déplacer un village (Malartic par exemple) ou qu'elle obtient un permis de Québec sans que la communauté ait son mot à dire, il devient urgent de moderniser des lois d'un autre âge. Et qui mieux que les élus locaux, une démocratie locale qu'il faut réhabiliter, pour saisir les particularités et les dynamiques propres à chaque territoire, pour juger du meilleur développement, exclure des secteurs ou privilégier des emplacements, prévoir des distances, bref, pour faire de l'aménagement du territoire et de la conciliation des usages dont les collectivités sont responsables? En somme, les collectivités locales seront-elles maîtres du type de développement sur leur territoire ou devront-elles se contenter encore et toujours de gérer les conséquences d'un développement décidé ailleurs?

Richesse convoitée

Sur le plan national, le gaz est une ressource suffisamment stratégique pour se poser sérieusement la question: quelle est la meilleure façon d'en tirer profit et à quelles fins? Les redevances et autres compensations ne doivent pas détourner le regard sur l'enjeu de la propriété de cette richesse que convoitent les multinationales. Exclure du débat la propriété collective de cette ressource, c'est renoncer à la principale retombée qu'elle peut générer, sans parler de la maîtrise de son développement. Avant d'ouvrir les vannes, le gouvernement a la responsabilité d'ouvrir ce débat crucial duquel peut sortir un consensus social rassemblant unissant urbains et ruraux.

L'énergie constitue un formidable levier pour le développement de tout le Québec et pour relancer l'économie de ses territoires sur une base diversifiée, tournée vers l'avenir. En forêt, dans les mines ou le secteur gazier, les intérêts privés de quelques consortiums lointains coïncident rarement avec les besoins des communautés et l'intérêt collectif. Il appartient aux citoyens, des milieux ruraux comme urbains, de participer et d'investir ce débat pour se réapproprier leurs territoires, qui sont plus que jamais soumis à la glotonnerie des multinationales.